

ANNULATION PARTIELLE et INSCRIPTION de crédits supplémentaires au budget de 1956.

Le Maire donne lecture du rapport.

Saint-Denis, le 27 Décembre 1956

Mesdames,

Messieurs,

Il reste à régler, sur l'exercice 1956, le montant de l'assurance de la JEEP HOTCHKISS WILLS, soit 15.600 F

Le crédit de chapitre XII article 6 (assurance du matériel automobile de la Voirie) sur lequel la dépense doit être imputée étant insuffisant, en conséquence, je vous demande Mesdames, Messieurs, de bien voter par autorisation spéciale au budget de 1956:

- 1°) l'annulation partielle d'un crédit de 15.600 F encore disponible du chapitre XXIV art.14 (Remboursement à la Commune de l'avance faite pour la Place Sarda Garriga)
- 2°) l'inscription d'un crédit supplémentaire de 15.600 francs au chapitre XII art.6 (Assurance du matériel automobile de la voirie)./.

Le Maire,
signé: VALLON-HOARAU.

Adopté à l'unanimité.

Vu et soumis en l'approbation
de Monsieur le Préfet
M. Denis, le 16 Mars 1957
P. le Secrétaire Général
Le Chef de Division délégué
Signé: F. J. Gavarrini

Approuvé
le 18 Mars 1957
le Préfet et par délégation
le Secrétaire Général
Signé: R. Petit